

**DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE**  
Service de prévoyance et d'aide sociales

## Prise en charge des jeunes adultes de 18 à 25 ans sans formation professionnelle

---

### VOTRE PROFIL

- ✓ Vous avez entre 18 et 25 ans
- ✓ Vous n'avez pas de formation professionnelle
- ✓ Vous n'avez pas d'activité lucrative ni une autre source de revenu
- ✓ Votre état de santé vous permet de suivre une formation

### NOTRE MISSION

- ❖ Vous soutenir afin **d'accéder à une formation professionnelle**. En effet, la formation professionnelle améliore les chances d'accéder à un emploi et de devenir autonome financièrement ;
- ❖ Vous aider dans les démarches pour **demandeur une bourse d'étude** qui est la prestation d'aide financière pour les personnes en formation.

### PRESTATIONS DE SOUTIEN

#### Mesures de préparation à la formation

Pour vous aider à décrocher une place d'apprentissage, vous participerez à une mesure de transition mise en place par des organismes répartis dans tout le canton. Durant cette mesure, vous serez amené à effectuer des stages en entreprises ainsi qu'une remise à niveau scolaire.

#### Accompagnement

Votre assistant social sera à vos côtés pour vous aider avec différentes démarches :

- ❖ Evaluation de vos aptitudes à pouvoir entrer en mesure
- ❖ Inscription dans une mesure de préparation à la formation
- ❖ Soutien dans le dépôt de la demande de bourse d'étude
- ❖ Appui en cas de difficultés

### PRESTATIONS FINANCIÈRES

#### Bourse d'étude et contribution des parents

L'entrée en mesure de transition vous donnera, en principe, accès à une bourse d'étude.

Votre assistant social rencontrera vos parents, afin de discuter avec eux de votre projet de formation ainsi que de vous soutenir dans le dépôt de la demande de bourse. Comme pour tous boursiers, une contribution peut être attendue de vos parents, en fonction de leur revenu.

Durant la rencontre, nous nous assurerons que la contribution de vos parents corresponde à leur possibilité financière. Une convention d'entretien sera signée par vos parents et vous-même.

Dans l'attente de la bourse, le besoin d'une aide financière pourra être évalué par votre assistant social.